

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 397

Buchbesprechung: Publications reçues : joies et misères de femmes

Autor: M.Gd. / J.V.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actuellement, les mesures de protection dans le domaine du service domestique, diffèrent énormément d'un canton à l'autre. D'une façon générale, il n'y a pas de prescriptions spéciales. Quelques cantons comprennent dans leurs décrets concernant les jours de repos les « domestiques de maison et de campagne » ; d'autres, comme Bâle-Ville, fixent le repos nocturne obligatoire des domestiques ; d'autres encore étendent leurs lois de protection de l'enfance sur les mineurs occupés dans le service domestique ou à la campagne. Les règlements de police concernant les constructions et les habitations ont aussi une grande importance en ce qui touche le personnel de maison, celui-ci étant souvent fort mal logé. Dans les cantons ayant établi l'assurance obligatoire contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse, le personnel de maison est presque toujours compris dans cette assurance. Dans les cantons de Soleure, Saint-Gall, Tessin, Neuchâtel et Genève, les conflits du service domestique relèvent des Conseils de prud'hommes, ce qui est certainement un grand avantage, les requêtes portées devant ces tribunaux étant très rapidement liquidées. La Commission d'études recommande donc que les conflits soient partout soumis à la compétence des tribunaux de prud'hommes, à la condition cependant que les intéressées, c'est-à-dire les maîtresses de maison, et les domestiques, puissent siéger comme juges dans ces tribunaux.¹

Les heures de travail et les heures de loisir se répartissent, dans le service domestique, tout différemment que dans les autres professions. Les employées et les ouvrières de l'industrie, du commerce et de l'hôtellerie ont des heures de travail précises, souvent prescrites par la loi, et si, durant ce temps, elles sont occupées d'une façon intensive, elles disposent par contre librement de leurs heures de loisir, de leurs soirées et de leurs dimanches. Dans le service domestique, il en va tout autrement. Les heures de travail ne sont que fort rarement fixées par une loi. Les heures de repos et les après-midi de congé dépendent le plus souvent des habitudes des familles ou des usages locaux. D'une façon générale, les heures de travail sont plus longues dans le service domestique que dans toutes les autres professions, mais par contre l'intensité du travail est très diverse. A des heures de rude labeur succèdent des heures paisibles; aussi est-il préférable de parler d'heures de présence plutôt que d'heures de travail, en ce qui concerne le service domestique.

Les lois de 13 cantons ne prévoient rien concernant la durée du travail du personnel de maison. Six cantons suisses-allemands, dont Berne, ont une loi interdisant le travail du dimanche, mais prévoyant que le personnel de maison sera tenu d'accomplir les travaux absolument nécessaires dans un ménage ordinaire; quatre cantons (Lucerne, Bâle-Ville, Schaffhouse et Neuchâtel) réglementent les jours de congé hebdomadaires ou mensuels

¹ C'est déjà le cas à Genève et à Neuchâtel, mais seulement, croyons-nous, en ce qui concerne les maîtresses de maison, vu la difficulté très grande, expérimentée l'an dernier à Genève, de trouver des candidates domestiques à présenter aux élections. (Réf.)

du personnel domestique. Le contrat-type de Zurich et Winterthour prévoit 6 après-midi de congé par mois, dont 5 devront compter au moins 5 heures et 1 8 heures. Il fixe en outre le temps de présence à 14 h. (repas et repos de midi compris). L'Association pour l'amélioration du service domestique (Genève) demande pour 28 jours de travail 28 heures de congé à répartir entre les dimanches et les jours ouvrables, et la section bernoise de la Ligue d'acheteurs, dans ses « directives » concernant le travail des employés de maison, prévoit 6 demi-journées de congé par mois, dont 2 le dimanche.

(A suivre) H. ZWAMLEN.

A travers la presse

Le droit au travail de la femme mariée

D'un article de M. Pierre Grellet (Gazette de Létan, du 12 et 13). La Caserne sociale nous détachons les passages suivants, que nous sommes tout spécialement heureuses de trouver sous cette plume, surtout connue jusqu'à présent dans nos milieux par son opposition à nos revendications.

...Un canton suisse, dont l'exemple sera sans doute contagieux, vient d'apporter une restriction nouvelle au droit de travail et à l'intégrité de la personnalité humaine. Celui de Berne a décidé de fermer son administration aux femmes mariées dont le mari a un gain suffisant pour l'entretien de sa famille...

...L'Etat lui-même a encouragé l'accès des femmes aux carrières les plus diverses. Il leur a libéralement ouvert l'université, les écoles professionnelles, tous les domaines de l'enseignement. Il les a rendues aptes à gagner leur vie. Pour préparer leur carrière, elles ont consacré des années à leurs études et fait de leur temps et de leur argent une sorte de placement que l'Etat ne leur permet d'employer que si elles s'engagent à renoncer à l'acte même qui assure la continuité de la vie de l'Etat: la fondation d'un foyer.

En les condamnant injustement au célibat tant qu'elles seront à son service, l'Etat renonce délibérément à ce principe fondamental de bonne administration qui est de choisir ses employés selon les aptitudes et non d'après leur état civil. On s'est simplement appuyé sur la théorie périmée qui qualifie de « salaire d'appoint » le gain de toute femme mariée.

Il est contraire à l'intérêt primordial de l'Etat d'augmenter artificiellement le nombre des célibataires. L'homme que la dureté des temps fait hésiter à se marier s'y décidera plus volontiers s'il sait que le gain de la femme viendra au besoin s'ajouter au sien. Beaucoup de maris gagnent actuellement trop peu. Si la femme est renvoyée parce que mariée ou déclarée inapte parce que conjointe sous prétexte que l'époux doit suffire à pourvoir aux besoins du ménage, ce sera dans bien des cas, la misère.

Si, pour des raisons économiques et de convenance personnelle, la femme au service de l'Etat désire conserver sa situation, c'est la pousser vers l'union libre que de l'obliger à choisir entre son gagne-pain et l'abandon du célibat.

Mais ce qui est particulièrement choquant et ce qui nous rapproche du régime de la caserne sociale, c'est l'atteinte à l'intégrité personnelle que l'Etat impose à celles qu'il emploie. Les conditions de travail ayant été rendues égales entre l'homme et la femme, il est profondément injuste de libérer l'homme d'une servitude imposée à la femme. Ou l'Etat en arriverait-il à instituer une sorte d'ordre laïque ou monastique dans ses propres services et à imposer des vœux perpétuels aux femmes qui s'y engagent?

P. G.



DE-CI, DE-LA

Erratum

Mlle Suzanne Brenner, trésorière de l'Association genevoise pour le Suffrage, membre du Conseil d'Administration du Fonds de cautionnement « Saffa », nous prie de rectifier le numéro de la maison où elle habite, qui a été indiqué de façon erronée dans notre dernier numéro: c'est 46, avenue Wendt, Genève, qu'il faut lire, et non pas 47. Ceci, non seulement pour le facteur du quartier qui risque de se plaindre, mais aussi pour celles qui, à Genève, auraient des renseignements à demander sur le fonctionnement du Fonds de la Saffa.

Assistante de paroisse.

Mlle Lucie Monod, qui vient d'obtenir à l'Université de Lausanne sa licence en théologie, a été appelée à seconder, cet hiver, les pasteurs de la paroisse de Chailly, MM. P. Métraux et P. Juillard. Elle a déjà prêché, à la Salle paroissiale de Vennes.

Le problème de la semaine de quarante heures devant l'Organisation internationale du Travail

(Suite de la première page.)

C'est dans ces conditions que se réunissait, le 11 janvier, la Conférence tripartite des quarante heures. Une discussion générale prolongée (elle occupa onze séances consécutives) eut lieu tout d'abord. Du côté ouvrier, on a cherché à montrer que l'application générale de la semaine de quarante heures, accompagnée d'un ajustement des taux de salaires pour maintenir les gains à leur niveau actuel, conduirait à une augmentation du pouvoir d'achat et à une diminution du chômage. Du côté patronal, on a estimé qu'une telle mesure élèverait le coût de production, aggraverait les obstacles qui s'opposent déjà à la reprise économique, et traiterait ainsi à l'encontre des buts poursuivis. Les gouvernements ont adopté une attitude moins catégorique que les deux autres groupes. Sauf une ou deux exceptions, ils se sont refusés à prendre une attitude purement négative et, tout en reconnaissant les difficultés du problème, ils ont voulu que les possibilités pratiques et les effets probables de la réduction de la durée du travail comme remède partiel au chômage soient étudiés plus à fond.

A la fin de la discussion générale, la Conférence a été saisie de deux projets de résolutions visant à exprimer ses conclusions générales.

Elle a d'abord repoussé, par 32 voix contre 21 et 17 abstentions, la résolution suivante émanant du groupe ouvrier: « La Conférence estime que la discussion du projet de con-

vention sur la semaine de quarante heures « doit avoir lieu en prenant pour base que les gains hebdomadaires et les traitements mensuels ne pourront être réduits à la suite de la réduction des heures de travail résultant de l'adoption et de l'application de ladite convention. » Puis, par 41 voix contre 22 et 7 abstentions, elle a adopté la résolution ci-après, déposée par plusieurs représentants des gouvernements:

« La Conférence, après avoir pris connaissance des divers arguments apportés pour et contre une réduction de la durée du travail, estime qu'elle est un des moyens susceptibles de réduire le chômage. En conséquence, elle décide d'examiner les questions de détail en prenant pour base de son examen les questions posées par le Bureau sous chiffre II des conclusions de son rapport, afin d'aboutir à un arrangement sur le plan international dont les modalités d'application soient déterminées en vue de rendre possible le maintien du niveau de vie des salariés ».

Durant les séances suivantes (17 au 25 janvier), la Conférence préparatoire adopta un rapport à présenter au Conseil d'administration. La Conférence a estimé, à une majorité de près des deux tiers des voix, que la réduction de la durée du travail est un des moyens susceptibles de réduire le chômage; puis elle a étudié les grandes lignes d'une convention éventuelle sur cette question et exprimé son opinion sur divers points qui devraient ou pourraient y être traités. Le terrain est ainsi préparé pour une action subséquente: les obstacles à surmonter et les difficultés à vaincre ont été décelés et on a entrevu la possibilité de certaines solutions.

Le Conseil d'administration, saisi du rapport de la Conférence préparatoire, vient de décider, le 2 février, que la Conférence de 1933 serait saisie d'un rapport du Bureau international du Travail exposant les résultats de la Conférence technique, les observations des gouvernements et contenant aussi des avant-projets de textes précis que la Conférence pourrait prendre comme base de discussion pour l'élaboration d'un projet de convention.

Il appartiendra donc à la Conférence internationale du Travail de reprendre, dans quelques mois le problème, avec tous les éléments nécessaires pour aboutir dès cette année à un projet de convention. Il faut espérer qu'elle obtiendra des résultats effectifs qui, combinés aux moyens que pourra promouvoir, de son côté, la Conférence économique internationale, tireront le monde de la crise effroyable où il est plongé, crise qui se manifeste notamment par le chômage involontaire de plus de 30 millions de travailleurs et étend consécutivement ses douloureux effets à des millions et millions d'êtres humains qui dépendent des victimes directes.

Le sentiment de responsabilité que nous devons avoir devant ces souffrances imméritées doit suffire à nous intéresser tous et toutes aux efforts entrepris pour y remédier; ajoutons que la nouvelle réduction de la durée du travail, envisagée d'abord comme économiquement nécessaire, prendrait, en outre, une haute valeur sociale pour les travailleuses mariées ou mères de famille qui sont accablées trop souvent par les multiples devoirs s'ajoutant à leur tâche professionnelle. Elles verraient ainsi alléger sensiblement leur charge.

M. J.

venirs charmants sur son enfance que reproduit notre confrère, la Feuille Centrale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses. — Mme Truog a été pendant longtemps présidente de la Section de Coire de cette Société — et auxqueltes sont empruntés les fragments qui suivent. (Réf.)

« ... Lorsque je naquis le 10 décembre 1882, troisième fille de la famille, mon grand-père ne s'empêcha de dire: « Cette fois-ci, vraiment, cela aurait dû être un garçon! » Et je peux d'autant mieux me représenter le son de sa voix et l'expression de son visage en cette occasion, que j'en ai fait moi-même l'expérience deux fois! Ce fut d'abord lorsque, petite fille, j'écrivis des vers sur le chevrier du village, et ensuite lorsque, quelques années plus tard, je tirai un coup de feu avec le fusil de mon père. Au cours de toute mon enfance, je ne pus manquer d'être d'accord avec mon grand-père sur ce point, car je voyais que toutes les possibilités étaient ouvertes aux garçons, que leur vie pouvait être un succès, qu'ils avaient tous les moyens à leur disposition pour en apprécier toute la valeur, alors que déjà, moi, petite fille, je devais apprendre à renoncer à ceci ou cela, qui n'était pas pour mon sexe. Et si, de nos jours, cette conception semble avoir disparu, elle subsiste encore dans les tréfonds des esprits.

Je crois d'ailleurs que toute femme traverse durant sa jeunesse ou son enfance une période durant laquelle elle regrette de ne pas être un garçon. Plus tard, nous apprenons à juger autrement. Ce que la femme peut être, au milieu des siens, a beaucoup plus de valeur que ce que peut être un homme: ceci pour la mère de famille. Ceci aussi pour la femme qui gagne sa vie, car on ne peut que se sentir plus à l'aise, plus placée, que qu'elle a à dire, elle le dira autrement que l'homme, non pas forcément par opposition, mais en complément. Et le meilleur de ce que la

femme a à dire, ce sera toujours ce qu'elle saura exprimer, par l'exemple de sa vie...

... Lorsque, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de la Basse-Engadine, le premier train officiel traversa notre village, je remis à mon père un petit rouleau. Il contenait mon premier conte. Mon père le glissa dans la poche de son manteau. Le train continua sa route, passant devant le cimetière où dorment mes grands-parents, et d'où l'on voit la place sur laquelle s'élève notre maison. Un grand arbre y pousse, sur lequel les corneilles se rassemblent chaque hiver. Le soir, lorsque les invités à la cérémonie furent dispersés, et que mon père fut seul dans une chambre d'hôtel, il lut mon conte. Le lendemain, lorsqu'il m'en parla, il ne me dit point: « Cesse d'écrire », mais ce qu'il me dit resta entre lui et moi. Et, depuis lors, il me semble que je dois dire aussi de nos jours ce qui fait écho à nos traditions, ce qui a été la pensée et l'expérience des grands-parents et des arrière-grands-parents; que c'est ma mission de l'évoquer, et d'y faire réfléchir au plus profond de nos consciences.

Je n'ai pas écrit mes livres parce que la mode était aux traditions populaires. Je ne les ai pas écrits non plus parce que le chemin sur lequel d'autres ont marché est plus facile à suivre. Ils sont nés sous ma plume, parce que, de la vie de mes parents, de celle de mes grands-parents, il émanait une force; parce que sur leur mort reposait une paix que je ne puis que souhaiter à chacun, puisque au dernier jour tout être humain cherche solitairement cette paix. Et s'il devait en être de mes livres comme du grand arbre devant ma maison, où les corneilles se réunissent une fois chaque hiver pour se rassasier de ses baies, et si une fois seulement par année des êtres humains trouvaient quelque bienfait dans ce que j'écris, assez pour me prier de continuer,

j'en serais reconnaissante, car à côté de la joie et de la libération intérieure que j'éprouve en écrivant, ce serait pour moi une récompense suffisante.

(Librement traduit par M. F.) T. TRUOG-SALUZ.



Publications reçues

Joies et misères de femmes¹

Joies et souffrances féminines: souffrances surtout, hélas! car, on le devine à l'avance, les expériences d'une sage-femme, au cours d'une longue

¹ LISBETH BURGER: *Mémoires d'une sage-femme*. Traduit de l'allemand par M. N. D. Edition Mariage et Famille, 1932, 86, rue de Gergovie, Paris.

carrière de dévouement dans un gros bourg allemand mi-agricole, mi-industriel, avant, pendant et après la guerre, dévoilent plus de misère que de bonheur, et les chapitres qui se succèdent composent chacun un tableau révélateur des souffrances morales et physiques sous lesquelles sont courbées un grand nombre de pauvres femmes. La parfaite sincérité, la simplicité avec lesquelles sont tracés ces tableaux donnent à tout l'ouvrage une valeur à la fois documentaire et sentimentale qui en rend la lecture utile, intéressante et attachante. Quelques idées maîtresses relient entre eux par un fil continu les divers épisodes de ces mémoires: la valeur d'une vie pure, avant et pendant le mariage; le caractère sacré de la maternité; celui de la vie de l'enfant, même avant sa naissance et dès sa conception.

De là, la lutte que mène avec énergie l'auteur contre les pratiques abortives de plus en plus fréquentes dans son village, et dont elle décrit avec un réalisme saisissant les funestes et tragiques conséquences. Non qu'elle ne soit pleine de compassion pour les peuvres femmes dont la santé est ruinée par des maternités successives trop fréquentes et qu'elle n'admire les ménages qui ont le courage et la force morale d'observer les règles d'une raison qui a été donnée à l'homme pour qu'il ne se conduise pas comme les animaux. Mais les nombreuses familles ont toute son approbation et sa sympathie, lorsque la mère peut supporter ces *bénédictions* successives. Telle cette femme du chef de gare, l'une de ses premières clientes: il y a déjà trois petits enfants en bas âge dans l'étroit logis, et maintenant arrive le quatrième. Or le papa veut un garçon et la maman souhaite une fille. Ce sera Joseph

Pour l'anniversaire du 6 février

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, l'effort qui s'était manifesté de bien des côtés pour permettre à l'opinion publique de s'exprimer à nouveau de façon catégorique en faveur de la paix par le désarmement, à l'occasion de la réunion de la Commission générale de la Conférence, comme à celle de l'anniversaire de la grande journée des pétitions de l'an dernier; et nous avons publié le message adressé, pour cette date-là spécialement, à ses Sociétés alliées par le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Voici encore d'autres manifestations d'autres organisations suisses et étrangères:

Lettre de l'Association suisse pour le Suffrage féminin au chef du Département Politique fédéral.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au moment où l'anniversaire de l'ouverture de la Conférence du Désarmement rappelle une fois de plus à la conscience de chacun les responsabilités qui pèsent sur l'opinion publique, les milieux féminins de notre pays sont tout particulièrement émus par la nouvelle confirmée par tous les journaux que le Japon, une des grandes puissances signataires du Pacte, envahit de ses troupes, en dépit de tous les traités, un pays voisin, également membre de la S. d. N., et fait subir à la population civile de ce pays un traitement qui ne le cède en rien comme cruauté à ceux des guerres que l'on disait abolies pour toujours! Ceci semble d'autant plus révoltant que le Japon nie officiellement tout acte illégal, et que la force brutale supplante ainsi impunément le droit.

Cette nouvelle situation offre à la S. d. N. une occasion comme jamais il n'en fut de couper court cette fois à cette violation flagrante du Pacte de la part de l'un de ses membres, en prenant contre celui-ci les sanctions prévues par le Pacte, l'article 16 y compris, afin de prouver au monde entier que l'humanité n'entend pas subir un traitement tel que celui infligé aux populations de Jehoi et de Schankaikavan. Il serait déplorable que la S. d. N. tolère par sa carence les massacres d'une population innocente, et qu'elle ébranle par là les bases essentielles de sa raison d'exister.

Nous voudrions donc, Monsieur le Conseiller Fédéral, que la délégation suisse prit l'initiative à Genève de réclamer énergiquement l'application des sanctions prévues par le Pacte dans un cas tel que celui-ci. La portée de cette question est, en effet, d'autant plus grave aujourd'hui que le monde entier attend anxieusement les résultats tangibles de la Conférence du Désarmement, après les longs mois de pourparlers préliminaires, et partiellement inefficaces de la première période. Nous savons que la condition primordiale du désarmement est la sécurité des nations, garantie par les traités et le Droit; or des actes comme ceux auxquels nous assistons en Extrême-Orient, s'ils sont acceptés tacitement, ne peuvent qu'ébranler toute confiance dans l'efficacité des traités et donner raison à tous ceux qui prétendent devoir s'armer jusqu'aux dents pour être à même de se défendre par leurs propres forces.

Nous savons, Monsieur le Conseiller Fédéral, que ce point de vue, vous l'avez éloquentement

dit Joséphine. On attend, et viennent au monde Joseph et Joséphine, et père et mère sont enchantés!

De judicieuses considérations sur les œuvres sociales destinées à secourir la maternité légitime ou non; sur la nécessité pour les sages-femmes de se grouper, de se syndiquer, afin d'obtenir un gain raisonnable (la taxe pour un accouchement était alors de 12 marks, plus tard 14 marks!) et de relever ainsi une carrière qui demande un si entier dévouement et de si grandes qualités, et que les circonstances contribuent à maintenir à un niveau inférieur, complètent cet ouvrage.

L'auteur, de religion catholique, l'a écrit en le destinant à des milieux de même confession; de là quelques pratiques, quelques formules, un certain style qui pourraient surprendre d'autres lecteurs, si, d'autre part, les idées larges et compréhensives de Lisbeth Burger, « la tante aux cigognes » d'un gros bourg anonyme, mais dans lequel maintes localités pourraient se reconnaître, n'encourageaient au contraire à en recommander la lecture à tous ceux que préoccupent et agitent les graves questions qui y sont si simplement, si humainement traitées.

M. Gd.

GENÈVE. — La séance mensuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage avait attiré le 6 février un très nombreux public, désireux — et combien on le comprend — d'entendre une fois de plus l'oratrice charmante, de sensibilité si fine et d'inspiration si élevée qu'est Mrs. Corbett Ashby, notre Présidente internationale. Et de ce sujet si vaste: *A travers le féminisme international*, Mrs. Ashby sut en effet tirer une étonnante leçon de solidarité féminine et humaine, montrant comment se répètent les unes sur les autres les victoires ou les défaites de l'idée féministe, et comment, dans les pays où elle progresse le plus, les femmes sont liées par un lien bien plus fort qu'elles ne le croient elles-mêmes à des femmes, dont la situation légale ou étonnante laisse encore terriblement à désirer. Qu'il s'agisse de ces droits, qu'elle a appelés personnels, c'est-à-dire de ceux du développement de la personne humaine, du droit à l'éducation, du droit à l'instruction, du droit au libre

défendu à plusieurs reprises, et nous vous en remercions. Mais si nous prenons la liberté d'insister auprès de vous en ce moment, c'est qu'en vous présentant cette requête, nous savons être les interprètes d'un très grand nombre de femmes de notre pays, qui, conscientes du danger qui menace la cause de la paix, voudraient pouvoir agir efficacement, et dont nous sommes certaines que vous tiendrez à entendre ici la voix.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller Fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

La Présidente: A. LEUCH.

La Secrétaire: Lucy DUROI.

Lausanne, le 30 janvier 1933.

* * *

Vœu de la Ligue des Mères et des Educatrices au Gouvernement Français

La Ligue des Mères et des Educatrices demande instamment au gouvernement de la République d'utiliser de toute son influence pour amener la Société des Nations à défendre contre l'agression japonaise, avec l'intégrité de la Chine l'autorité du Pacte et la Paix du monde, par l'application de l'art. 16 du Pacte. La Ligue des Mères et des Educatrices estime que, même si cette application devenue nécessaire se heurtait à des obstacles qui en affaibliraient les effets, elle constituerait cependant une expérience dont l'échec partiel discréditerait moins, dans l'esprit des peuples, l'institution de Genève, qu'une inertie qui, en s'éternisant, tend à ruiner en eux toute confiance dans l'efficacité des pactes, et toute foi dans l'avenir de la S. d. N.

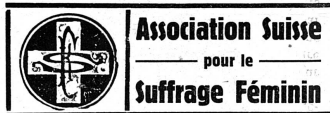
* * *

A Genève

Le repas offert par les Organisations privées internationales à M. Henderson, Président de la Conférence du Désarmement, à l'occasion de l'anniversaire du 6 février, a été un vrai succès, tant par le nombre des participants (190) que par l'atmosphère de sérieux et de cordialité qui y a régné. Après que M. Malcom Davis, président du Groupe consultatif international pour le Désarmement, ait remis à M. Henderson une déclaration commune de ces organisations, insistant sur le danger de tout nouvel ajournement et réclamant un prompt accord sur des réductions effectives et un contrôle efficace, M. Henderson a prononcé un net et vigoureux discours, dont les conclusions ont été appuyées par Lord Cecil, salué lui aussi par une ovation. Pour ces deux hommes d'Etat le moment est décisif: la Conférence a maintenant en main assez de matériel, d'études techniques, de travaux d'experts, pour mettre sur pied une Convention. Seulement il faut que les gouvernements le veuillent réellement, et prennent une bonne fois leurs responsabilités en acceptant des décisions concrètes, pratiques, même de portée restreinte, alors que le danger qui menace la Conférence, ce sont les considérations générales, la phraséologie vague, les projets de grande étendue qui entrent les progrès. Et tous deux ont insisté, de façon encourageante, sur le poids et la force d'une opinion publique mondiale éclairée et active...

L'après-midi de ce même jour, une réunion plus familière, purement féminine alors, eut lieu dans les locaux du Comité international féminin pour le Désarmement. Successivement Mme Freundlich, députée (Autriche), M^{lle} van Eeghen (Hollande), Miss Courtney (Grande-Bretagne), M^{lle} Daugaard (Danemark) apportèrent des nouvelles intéressantes de l'activité féconde des femmes dans leurs pays respectifs en faveur du désarmement; Miss Dingman donna lecture de nombreux messages de Tchecoslovaquie, de Finlande, de France, et M^{lle} le Dr. Noel (Paris), qui rentrait d'un voyage autour du monde, put donner des détails de première main sur l'œuvre des femmes pour la paix dans les pays visités par elle. Ce fut ainsi essentiellement reconfortant de savoir l'effort de Genève appuyé et soutenu par des activités nationales, qui lui donnent sa valeur et sa raison d'être.

E. Gd.



Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — La séance mensuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage avait attiré le 6 février un très nombreux public, désireux — et combien on le comprend — d'entendre une fois de plus l'oratrice charmante, de sensibilité si fine et d'inspiration si élevée qu'est Mrs. Corbett Ashby, notre Présidente internationale. Et de ce sujet si vaste: *A travers le féminisme international*, Mrs. Ashby sut en effet tirer une étonnante leçon de solidarité féminine et humaine, montrant comment se répètent les unes sur les autres les victoires ou les défaites de l'idée féministe, et comment, dans les pays où elle progresse le plus, les femmes sont liées par un lien bien plus fort qu'elles ne le croient elles-mêmes à des femmes, dont la situation légale ou étonnante laisse encore terriblement à désirer. Qu'il s'agisse de ces droits, qu'elle a appelés personnels, c'est-à-dire de ceux du développement de la personne humaine, du droit à l'éducation, du droit à l'instruction, du droit au libre

VII^e Journée d'Education

NEUCHÂTEL, Samedi 25 février 1933

(Aula de l'Université)

organisée par la Commission d'Education de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute, la Ligue Pro Familia, avec l'appui des Associations pédagogiques et féminines de la région

Quelques problèmes d'éducation affective

Conférence pour les éducateurs de profession, les parents, et toutes les personnes qui portent intérêt à l'éducation et à la psychologie

Vendredi 24 février, 20 h. 15. Les conflits de sentiments chez l'enfant: quelques expériences de rééducation. Conférence publique et gratuite par M^{lle} Germaine GUEX (Service médico-pédagogique valaisan)

Samedi, 25 février:

9 heures. Introduction par M. le Conseiller d'Etat D^r A. BOREL, chef du Département de l'instruction publique.

9 heures 15. **La genèse subconsciente des sentiments**, par M. Charles Baudouin, directeur de l'Institut de psychologie de Genève et rédacteur de la revue *Action et Pensée*

10 heures 20. **L'affectivité et les instincts, dans la pratique médico-pédagogique**, par M. le D^r Forel, médecin en chef des « Rites de Prangins », privat-docent à l'Université de Genève.

14 heures 15. **Le jugement moral chez l'enfant**, par M. Jean PIAGET, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, directeur du Bureau international d'éducation.

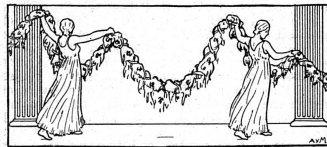
(Chaque conférence sera suivie d'une discussion, selon l'usage)

Prix des places: Frs. 2.50 pour la journée, **Fr. 1.50** pour la demi-journée.
Fr. 1.50 pour le corps enseignant.

choix dans le mariage, pour lesquels luttent encore les femmes dans tant de pays de l'Orient; qu'il s'agisse de cette lutte contre l'immoralité, contre la traite des femmes, contre la réglementation de la prostitution, qui est malheureusement à mener encore dans d'autres pays que ceux que nous considérons comme peu civilisés. Qu'il s'agisse de la situation économique de la femme, base de toute son indépendance intellectuelle et morale, et si fortement menacée à l'heure actuelle par une réaction que n'explique pas seule la crise du chômage; qu'il s'agisse aussi de ces droits politiques, que l'on s'obstine encore dans quelques pays à refuser aux femmes, et que l'on permettrait pourtant de travailler de façon plus directement efficace à l'organisation d'une paix définitive, un grand réseau de revendications communes pour un idéal commun lie entre elles toutes les femmes du monde entier. Et Mrs. Ashby montra très bien comment, à sa prochaine Conférence de Marseille, l'Alliance internationale pour le Suffrage allait, en établissant son programme d'action pour les années à venir, le faire à la lueur de toutes ces expériences et de cette communauté d'aspirations et de demandes de tant de femmes à travers le monde.

Un échange de vues s'engagea ensuite, et après que M^{lle} Gourd eût donné encore quelques détails sur l'activité de l'Alliance internationale, et recommandé plusieurs de ses publications, l'auditoire tint, en se retirant après la traditionnelle tasse de thé, à montrer que lui aussi avait conscience de cette solidarité féministe, en contribuant à une collecte fort copieuse en faveur de l'organisation internationale que préside Mrs. Corbett Ashby.

E. Gd.



A travers les Sociétés

Association genevoise de Femmes Universitaires.

Le 23 janvier, au Club International, M^{lle} le Dr. Kuhn, médecin au service du gouvernement de l'Abysinie, a fait une très intéressante causerie sur *La vie des femmes en Abysinie*. La plus grande partie de la population est groupée dans la capitale Adis-Ababa, qui, malgré ses 2400 mètres d'altitude, a un climat assez torride; cela explique le caractère nonchalant et indolent des indigènes. Très paresseux, tout travail, qu'il soit intellectuel ou manuel, ils le méprisent, et préfèrent se passer de confort plutôt que de travailler; le farniente est leur règle de vie, et le temps n'a pour eux aucune valeur.

La femme ne reçoit aucune instruction, sinon dans les classes supérieures de la société où les jeunes filles apprennent à lire et à écrire, et parfois même sont envoyées en Europe. Dès l'âge de 10 à 12 ans, elles sont mariées par leurs parents, mais pas se divorcer peu après, les liens de la famille sont pour ainsi dire nuls; il est fréquent qu'une femme se remarie une dizaine de fois! Le mariage religieux qui rend l'union indissoluble est peu pratiqué, pas même un pour mille) et le mariage civil infiniment plus fréquent. Les deux époux déclarent devant l'officier d'état civil et deux témoins leur intention de se marier; quand ils désirent divorcer, ils retournent à l'état civil et sur la demande de l'un des conjoints, l'union est dissoute, et les biens sont divisés en deux parts égales. La femme de basse condition peut arriver ainsi après plusieurs mariages à une jolie situation matérielle. L'union libre est en vogue surtout chez les indigènes qui n'ont pas de situation stable, et la femme en échange de ses services reçoit un salaire; ici aussi égalité des droits des deux sexes pour le mariage. L'instinct maternel est peu développé chez les Abysiniennes, elles sont peu dévouées, mais elles tiennent à avoir au moins un enfant. De constitution très robuste, elles supportent facilement les épreuves de la maternité; les enfants s'élevaient

tout seuls, privés de soins. Il s'opère de la sorte une sélection naturelle, et cela au profit de la race qui est très belle et saine. Les femmes passent leur journée à soigner leur beauté, à dormir et à manger, leur idéal étant d'engraisser le plus possible et de laisser couler calmement les heures.

Cécile WUARN.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 13 février:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, 22, rue Et-Dumont, 17 h. 15: *Ce que fait la Belgique pour ses jeunes délinquants*, causerie réservée aux invités du Cartel par le prof. Rouvry, directeur de l'Institut d'observation de Moll (Belgique).

NEUCHÂTEL: Grande salle des Conférences, 20 h. 15: *Les Fiançailles de Line*, soirée cinématographique organisée par le Bureau Central des Amies de la Jeune Fille. Billets à 1 fr. 65 et 1 fr. 10.

Mercredi 15 février:

LAUSANNE: Journée des Femmes vaudoises, Salles des XXII Cantons, 10 h. 15: Allocutions de M. le Conseiller d'Etat Perret; *Les ministères auxiliaires féminins*: M^{lle} A. Roud, directrice de l'Ecole des Ministères auxiliaires féminins; *Le pastorat féminin*: M^{lle} Marcelle Bard, pasteur, chapelain à l'Hôpital cantonal (Genève). — 14 h. 15: *Bon sens et simplicité*: M^{lle} Gillibert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises: *Il y a 60 ans, à la ville et à la campagne*: M^{lle} W. Barraud. (Voir pour les détails notre précédent numéro).

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Cours d'histoire de l'Art: *Les sculpteurs de la Bourgogne*, causerie par M^{lle} P. Veillon. Projections lumineuses.

Id. id. 20 h. 30: Soirée familiale de rapprochement: *La valeur du travail ménager*, causerie par M^{lle} G. Werner.

Samedi 18 février:

BERNE: Journée des Femmes bernoises, Salle du Grand Conseil, dès 10 h. du matin: *La crise économique mondiale et la Suisse*, par M. Max Gafer, conseiller national; *Ce que les Femmes peuvent faire pour la paix*, par M^{lle} E. Vischer-Alioth (Bâle); *Rapport sur l'œuvre de secours aux chômeurs dans le canton de Berne*.

Mercredi 22 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Cours d'histoire de l'Art: *L'Ecole de la Loire*, par M^{lle} P. Veillon. Projections lumineuses.

Id. LEYSIN: 20 h. *Pourquoi les femmes suisses veulent le droit de vote*: Conférence publique et gratuite par M^{lle} Gourd.

Jeudi 23 février:

LEYSIN: Les Frères, 14 h.: *Ce que nous ferons de notre bulletin de vote*, par M^{lle} Gourd. Conférence réservée aux infirmières.

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool. Causerie mensuelle: *Le féminisme en Orient*, par M^{lle} Robert.

Vendredi 24 février:

GENÈVE: Radio Suisse-Romande, 16 h. 45 à 17 h. *Actualités féminines et féministes*, causerie par T. S. F., par M^{lle} Gourd.

D^r Claire Debarge

Ancienne assistante des services de chirurgie de l'Hôpital cantonal de Winterthur; Hospice de l'Enfance de Lausanne (prof. Vuillet); Institut Pathologique (prof. Askanazy); Ex-médecin chirg. Chef à l'Hôpital de Foubain (Caméroun).
Reçoit tous les jours de 1 h. 30 à 3 h.
(sauf jeudi de 9 h. à 11 h.)

11, rue du Mont-Blanc, 11
GENÈVE Téléphone 22.060